

# REGLEMENT DU CLASSEMENT NATIONAL INDIVIDUEL FÉDÉRAL TOUTES DISCIPLINES

Mise à jour du 9 décembre 2023

## Classement National Individuel

Le Classement National Individuel classe tous les licenciés de la FFVoile pour valoriser la performance toutes disciplines confondues. Il sera établi par la FFVoile, indépendamment des classements régionaux individuels.

## Qui peut être classé au Classement National Individuel ?

Tout concurrent licencié\* ayant fini au moins une course dans une épreuve régionale et/ou nationale et/ou internationale, quelle que soit sa discipline.

## Le calcul des points

Pour établir le Classement National Individuel d'un concurrent, **seul le meilleur résultat obtenu sur des épreuves de Grade W ou 1 et sur des épreuves de Grade 2, 3, 4, 5A, 5B, 5C sera retenu.**

Il ne peut donc être retenu qu'un maximum de 7 résultats.

L'attribution des points avant l'application des coefficients des grades se calcule de manière linéaire, entre le premier et le dernier selon la formule suivante :

$$\text{Points du classé} = \frac{\text{PtPremier} * (\text{NbClassés} - \text{Place}) + 10 * (\text{Place} - 1)}{\text{NbClassés} - 1}$$

Grades et nombre de classés	Points Premier	Points Dernier	Formule
Grades 5B à W > 20 classés Grade 5C, quel que soit le nombre de classés	200	10	L210
Les CDF de la FFVoile (Code F & FP) et la LN Voile	200	10	L210
Grades 5B à W < 20 classés	10 x nombre de classés	10	LP200

Si un concurrent ne termine aucune course, il ne sera pas comptabilisé dans le nombre de classés.

Les points obtenus sont ensuite multipliés par le coefficient du grade de l'épreuve.

**Les coefficients suivants seront attribués aux épreuves :**

	Coefficient selon le grade des épreuves						
Grade	5C	5B	5A	4	3	2	1 ou W
Coefficient	1	2	3	4	5	9	12

Les points obtenus par les concurrents lors des Championnats de France Jeunes (code F), les Championnat de France Elite, les Championnat de France Féminin et la Ligue Nationale de Voile sont multipliés par le coefficient 9 correspondant au grade 2, indépendamment du grade du championnat ou de la Ligue Nationale.

Le premier concurrent du Classement National Individuel sera celui qui comptabilisera le plus de points.

### **Périodicité et prise en compte des résultats**

Le Classement National Individuel (CNI) est calculé au moyen des résultats d'épreuves reçus par la FFVoile.

Les résultats des épreuves pris en compte pour l'année N sont ceux reçus au lendemain de la clôture du CNI de l'Année N-1 jusqu'à la date de clôture de l'année N. cette date de clôture de l'année N (fin novembre) est fixée par le service des Pratiques Sportives et validée par les Vice-Présidents Pratiques Sportives Voile Légère & Glisse et Pratiques Sportives Habitable & Course au Large.

Durant le mois de clôture, le délai réglementaire d'un mois pour retourner les résultats à la FFVoile est réduit chaque jour jusqu'à la clôture des classements. Aucun résultat reçu après la date de clôture ne sera pris en compte.

A partir de 2024, la période de prise en compte des résultats sera modifiée de la façon suivante :

- 2024 : du 28 novembre 2023 au 31 décembre 2024
- 2025 et suivants : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

---

### **\*Prise en compte des résultats des licenciés étrangers dans tous les Classements Nationaux et Régionaux gérés par la FFVoile.**

Les concurrents étrangers licenciés à la FFVoile qui participent à des compétitions nationales et internationales : Codes de participation CL, D, L, IL, N, F, FA, FP, IN et IE représentent leur Club et sont donc pris en compte dans les classements de la FFVoile.

Le Classement National et les Classements Régionaux gérés par la FFVoile sont paramétrés pour prendre en compte tous les résultats à partir du numéro de licence et ne tiennent pas compte de la nationalité.

Par contre, dès lors que les concurrents étrangers n'indiquent pas à l'inscription leur numéro de licence FFVoile, ils sont considérés comme étrangers par l'organisateur, leur numéro de licence n'apparaîtra pas dans leur classement et leurs résultats ne seront pas pris en compte, conformément au présent règlement.